

**Division des personnels
Enseignants 1^{er} degré
Service gestion collective**

Affaire suivie par :

Nathalie GRAVIER

Tél : 03 81 65 48 56

Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex

Besançon, le 10 mars 2021

L'inspecteur d'académie

à

Mesdames et messieurs les
enseignants du 1^{er} degré public du
département du Doubs

Objet : Attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints et bonification pour charge de famille (enfant à naître) et situation de parent isolé dans le cadre du mouvement départemental des personnels enseignants du 1^{er} degré pour la rentrée 2021

Références : Lignes directrices de gestion académiques présentées au comité technique académique du 9 mars 2021

Je vous informe que les demandes de points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints, bonification pour charge de famille et situation de parent isolé au titre du mouvement 2021 doivent être transmises directement à la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Doubs – service de la gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré, de préférence par courriel à ce.gesco.dsden25@ac-besancon.fr **pour le vendredi 9 avril 2021** délai de rigueur. Toutes les demandes qui seront enregistrées après ces dates seront refusées.

Elles seront impérativement formulées sur les imprimés ci-joints. Je vous invite à bien renseigner ces documents et à joindre toutes les pièces justificatives. Les points seront attribués en fonction de la situation familiale telle qu'elle est enregistrée dans l'application AGAPE par le service de la gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré et des pièces justificatives demandées.

Je vous rappelle que toute modification de votre situation familiale doit être portée à la connaissance de la DSDEN en transmettant la pièce correspondante (copie intégrale du livret de famille, PACS, jugement de divorce ou décision de justice fixant la résidence de l'enfant ou des enfants).

Les conditions d'attribution des points pour rapprochement de la résidence de l'enfant, rapprochement de conjoints, bonification pour charge de famille (enfant à naître) et situation de parent isolé sont précisées en annexes.

Mes services restent à disposition pour tout complément d'information.

L'inspecteur d'académie, directeur
académique des services de l'éducation
nationale du Doubs

SIGNE

Patrice DURAND

CPI

PJ : 6

Division des personnels

Enseignants 1^{er} degré

Affaire suivie par :

Nathalie GRAVIER

Tél : 03 81 65 48 56

Mél : ce.gestco.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex